

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 20 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 7 février 2025

Secrétaire de séance : Brigitte ROSSI

Etaient présents 43 titulaires, 1 délégué suppléant et 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Serge BERTRANINE-CHANQUET (suppléant de Christine CABON)

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Fabienne TOUVARD Jean LABORDE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ à Bernard UTHURRY, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Frédéric LOUSTAU à Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA,

Absents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Michel CONTOU-CARRERE, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Patrick MAILLET, Jean-Paul PORTESSÉNY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 250220-05-ADM**

**INGENIERIE 2025 FONDS EUROPEENS  
(FEDER-LEADER) GAL MONTAGNE BEARNAISE  
DEMANDE DE FINANCEMENT**

C. LACOUR expose :

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégie National 2023-2027 et du Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027,

Vu les textes relatifs règlementaires de nos partenaires,

Vu les missions définies,

Le GAL Montagne Béarnaise, au travers de sa structure juridique porteuse, la Communauté de Communes du Haut Béarn, se porte garant de la mise en œuvre de la stratégie de développement local sur l'ensemble de la période de programmation de chaque fonds.

Le montant de l'enveloppe financière maximale allouée au GAL pour la période de programmation s'élève à 4 797 667 €, répartis comme il suit :

- 962 441 € au titre du FEADER/LEADER ;
- 3 835 226 € au titre du FEDER/OS 5.2 dont 2 103 943 € au titre du volet Pyrénées, mobilisé en soutien à des projets localisés dans le périmètre du massif Pyrénéen.

A ce titre, l'équipe technique devra assurer, entre autres, les missions suivantes :

- Assurer l'information des porteurs de projets potentiels sur les possibilités de financement par les fonds européens,
- Appuyer le GAL dans l'animation et le suivi de la stratégie de développement local en vue de la réalisation du plan d'action sur le territoire,
- Assurer l'animation du programme sur la thématique « Préserver, innover et valoriser durablement les ressources locales pour un territoire authentique, dynamique, attractif et solidaire »,
- Accompagner les porteurs de projet, les aider dans le montage de leur projet et de leurs dossiers de demande d'aide et de paiement ou si nécessaire les orienter vers d'autres financements européens ou nationaux,
- Favoriser la mobilisation, la concertation, la sensibilisation de tous les acteurs concernés en lien et en complémentarité avec chaque Communauté de Communes partenaire,

Concernant l'année 2025, l'enveloppe initiale étant consommée à 80%, il a été décidé que le poste d'animation dédié au Programme FEDER-LEADER 2021-2027 ne représenterait plus que 0,5 ETP en attendant une éventuelle dotation complémentaire en 2026.

L'animateur dédiera 0,5 ETP au sein du Pôle Développement Economique notamment au pilotage économique sur les domaines de l'artisanat, commerce et entrepreneuriat en lien avec la mise en place de l'Action Collective de Proximité (ACP).

Ainsi, l'ingénierie territoriale dédiée au Programme FEDER-LEADER 2021-2027 pour l'année 2025, sera constituée de 0,5 ETP dédié à l'animation et 1 ETP dédié à la gestion du dispositif.

Dans ce cadre, au vu des règlements d'intervention de nos partenaires, il est proposé de solliciter les subventions inscrites au plan de financement suivant, au titre de l'année 2025 :

DEPENSES		RECETTES	
Animation-Communication 0,5 ETP	31 637,49 €	Région Nouvelle-Aquitaine	5 000,00 € 5,55 %
Gestion-Evaluation LEADER 1 ETP	46 641,98 €	FEADER/LEADER	53 873,33 € 59,85 %
Forfait pour frais indirects (15%)	11 741,92 €	Autofinancement	31 148,06 € 34,60 %
<b>TOTAL</b>	<b>90 021,39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 021,39 €</b>

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le plan de financement de l'ingénierie 2025 des FONDS EUROPEENS (FEDER-LEADER) du GAL Montagne Béarnaise,
- **ACCEPTE** que la CCHB s'engage à compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération
- **DONNE DELEGATION** au Président pour engager les démarches d'obtention des subventions et signer tout document correspondant.
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 février 2025  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

*Signé BR*

*Signé BU*

Brigitte ROSSI

Bernard UTHURRY